



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

**PROCES VERBAL
N° 32/CNCMP/2023
DU 17/04/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 17/04/2023 à 15h 00min, sur convocation de Monsieur Ahmed Salem Abdellahi président par intérim.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la
Décentralisation (CPMP/MIDEC)**

1°/- **Examen** du PPM de la région Brakne pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000079 du 17/04/2023/CPMP/MIDEC reçue le 17/04/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du réduction du délai de publication de 21 à 15 jours d'une formation accélérée au profit des nouvelles communes ;Réf.: lettre n°078/CPMP/MIDEC/2023.reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MIDEC autorisant cette réduction car il s'agit d'une procédure de consultation simplifiée.

3°/- **Examen** du réduction du délai de publication de 21 à 15 jours pour l'acquisition des écharpes et des pin's pour la cérémonie d'investiture des présidents des conseils régionaux,des maires et des conseillers;Réf.: lettre n°078/CPMP/MIDEC/2023.reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC autorisant cette réduction de délai de remise des offres.

4°/- **Examen** du réduction du délai de publication de 21 à 15 jours pour le service de transport de matériel vers les moughataas et nouvelles communes ;Réf.: lettre n°078/CPMP/MIDEC/2023.reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC autorisant cette réduction de délai de remise des offres.

5°/- **Examen** du réduction du délai de publication de 21 à 15 jours pour l'acquisition du matériel de bureaux pour 26 nouvelles communes;Réf.: lettre n°078/CPMP/MIDEC/2023.reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC autorisant cette réduction de délai de remise des offres.

6°/- **Examen** du réduction du délai de publication de 21 à 15 jours pour l'acquisition du matériel informatique et bureautique pour 26 nouvelles communes;Réf.: lettre n°078/CPMP/MIDEC/2023.reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC autorisant cette réduction de délai de remise des offres.

Commission Electorale Nationale Independante (CPMP/CENI)

1°/- **Examen** du PPM actualisé de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 00013 du 14/04/2023/CPMP/CENI reçue le 14/04/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CENI approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe pour la prolongation de la location de véhicule passer avec LOVOTO; Réf.: lettre n°212/CM/CENI. reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CENI approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec LOVOTO pour un montant de 6 347 520 MRU TTC et un délai de 60 jours.

3°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe pour la prolongation de la location de véhicule passer avec TOP TOUR. Réf.; lettre n°211/CM/CENI. reçue le 13 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CENI approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec TOP TOUR pour un montant de 6 389 280 MRU TTC et un délai de 60 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (CPMP/MPME)

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif au recrutement d'un cabinet de consultants spécialisé pour assister le MPME dans la mise en place des actions prioritaires du GAZ master plan, Réf Lettre N° 59 CPMP/MPME reçue le 14/04/23

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Ventiler le montant du marché;*
- *Justifier les prix;*
- *Fournir les propositions technique et financière de l'attributaire;*
- *Revoir l'IC 14.1 relatif à la date d'achèvement du contrat;*
- *Intervertir les intitulés des marchés au niveau du PV d'approbation de la CPMP.*



2°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif au recrutement d'un cabinet de conseil pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par la stratégie nationale de contenu local dans le secteur des industries extractives, **Réf : Lettre N° 59 CPMP/MPME reçue le 14/04/23**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Ventiler le montant du marché;*
- *Justifier les prix;*
- *Fournir les propositions technique et financière de l'attributaire;*
- *Revoir l'IC 14.1 relatif à la date d'achèvement du contrat;*
- *Intervertir les intitulés des marchés au niveau du PV d'approbation de la CPMP.*

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

1°/- Examen du PPM actualisée du Direction des Projets Éducation - Formation (DPEF) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000017 du 12/04/2023/CPMP/DPEF reçue le 13/04/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation de Marchés Publics de Société Mauritanienne des Hydrocarbures (CPMP/SMH)

1°/- **Examen** du PPM de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) pour l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000008 du 13/04/2023/CPMP/SMH reçue le 17/04/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMH approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1°/- **Complément d'Examen** de la consultation simplifiée relative à la fourniture de prestation pour les collations d'ateliers de formation et de sensibilisation dans les wilayas d'intervention du projet; **Réf: lettre n°000018/CPMP/MS reçue le 23mars2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.



2°/- **Complément d'Examen** de la consultation simplifiée relative à la fourniture de prestation pour la location des véhicules Agence de location de véhicules; **Réf: lettre n°00018/CPMP/MS reçue le 22mars2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.

3°/- **Complément d'Examen** de la consultation simplifiée relative à l'achat de deux véhicules de services destinés à la coordination du projet; **Réf: lettre n°00018/CPMP/MS reçue le 23mars2023 .**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ce dossier car les documents fournis ne le justifient pas le recours à ce mode.

Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif à l'acquisition des produits d'imprimerie; **Réf. lettre n°33/CPMP/MENRSE/P reçue le 13 avril 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit rapport d'évaluation.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS (CPMP/ANRPTS)

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe pour la fourniture de 100 mille Vignettes Visas; **Réf.:lettre n°022/CPMP/ANRPTS/2023.reçue le 13 Avril 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Justifier le dépassement budgétaire par rapport au montant figurant dans le PPM;*
- *fournir un projet de marché complet y compris l'offres technique et financière;*
- *fournir un PV de négociation;*
- *justifier les prix.*

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)



1°/- **Examen** d'un complément d'information relatif au projet de marché passé par entente directe entre la CCP MOUDOUN et le consultant SEPIA CONSEILS pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la CCP MOUDOUN. Réf.: lettre n°09/CPMP/MOUDOUN, reçue le 14 Avril 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MOUDOUN approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SEPIA pour un montant de 147 200 Euros et 816 000 MRU avec un crédit d'impôts de 997 217 MRU pour un délai de 12 mois.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Ahmed Salem Abdellahi

Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP



Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of signatories: a signature for Mohamedou Cherif Balle, a signature for Jemal Mahfoudh, a signature for Fatimetou Michel, a signature for Mohamed Abderrahmane Meiloud, and a signature for Boubou Sylla.